

Commission du Football Féminin

REUNION DU 14/01/26 – PV N°17

Présents : François BARZIC (en visio), Olivier DUBUISSON, Annick COUEFFEC, Katya GOZZO,

Excusée : Emmanuelle SIMON BAIG

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

FC FEMININ ST FELIU D'AVALL : du 08/01/26, demandant à avancer le match SENIORS D1F ST CYPRIEN / ST FELIU du 15/03/26 au 08/03/26. Manque accord écrit du club adverse.

RC PERPIGNAN MEDITERRANEE : du 12/01/26, demandant le report du match ASPRES / RACING PPN MED. du 17/01/26, au motif que certaines de ses licences ne sont pas validées. La Commission constate que le club n'a enregistré aucune demande de licence séniors F dans FOOTCLUBS et, prend note que le club adverse ne donne pas son accord pour le report de cette rencontre. Le forfait sur ce match est donc enregistré : ASPRES 3 - 0F RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE.

CHALLENGE U17F

Le match de Challenge U17F CERET / PRADES N°55316160, non joué le 10/01/26 pour cause d'arrêté municipal, doit se rattraper en semaine ou le 31/01/26. En tout état de cause, si les deux clubs ne peuvent pas trouver de date leur convenant, ils peuvent d'un commun accord demander à ne pas jouer cette rencontre (pas d'enjeu sportif, 3 journées pour faire jouer les U17F dont le championnat n'est composé que de 3 équipes - pas d'amende pour ces matches).

Equipes qualifiées pour la Finale CR Féminines à 8

FC ST CYPRIEN et FC FEMININ ST FELIU D'AVALL

La coordonnatrice,
Annick COUEFFEC



L'OFFICIEL 66 N°21 DU 16/01/26
SAISON 2025/2026